



## **Politique de l'Enseignement Supérieur appliquée aux domaines de l'EIE (ingénierie électrique et sciences et technologies de l'information) en Allemagne**

Ce document s'applique uniquement à l'enseignement aux niveaux 6 et supérieur du Cadre de Qualification Européen (EQF). Tous les termes utilisés dans ce texte ont une signification dans le système Allemand et peuvent avoir une signification différente dans d'autres pays.

### **Aperçu de l'Assurance Qualité**

L'Allemagne est un pays fédéraliste composé de 16 États qui sont souverains dans les affaires éducatives et culturelles. Les décisions collectives sont prises par la Conférence permanente des ministres allemands de l'Éducation et de la Culture (KMK). Conformément à l'article 59 de la loi-cadre sur l'enseignement supérieur (Hochschulrahmengesetz - R121) et la législation de l'enseignement supérieur en place dans les États (R126, R128, R131, R133, R135-136, R139, R141, R143, R145-146, R148, R149-152, R154, R157, R162), les établissements d'enseignement supérieur sont soumis au contrôle de l'État qui est exercée par les États. Les textes complets des lois en vigueur pour les établissements d'enseignement supérieur sont disponibles sur le site Web KMK ([www.kmk.org](http://www.kmk.org)).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, c'est principalement le Ministère Fédéral de l'Éducation et de la Recherche qui est responsable des bourses de financement de la recherche, de la détermination des priorités de recherche, et de la négociation d'accords-cadres. Il organise et soutient les échanges internationaux dans l'enseignement et la recherche.

Le système allemand d'accréditation est structuré en deux niveaux. Le plus haut niveau est le Conseil d'Accréditation Allemand, sous la direction et le contrôle duquel sont placées, au second niveau, les Agences d'Accréditation.

Le cadre juridique du Conseil d'Accréditation se réfère à une fondation de droit public. Il dispose de 17 membres qui sont nommés conjointement par la Conférence des recteurs des universités allemandes et la KMK et dont le mandat est de quatre ans : quatre représentants des institutions d'enseignement supérieur, quatre représentants des ministères d'État, quatre représentants du monde professionnel, deux étudiants, deux experts internationaux, et un représentant des organismes d'accréditation (avec voix consultative seulement). Le Conseil d'Accréditation est membre de tous les réseaux internationaux importants pour l'assurance de la qualité, en particulier INQAAHE et ENQA. Dans ce contexte, il négocie un accord de coopération avec les organismes d'accréditation étrangers pour la reconnaissance mutuelle des décisions d'accréditation et des diplômes [1], et travaille pour assurer une concurrence loyale entre les organismes d'accréditation.

Le deuxième niveau du système d'accréditation est constitué des Agences d'Accréditation à proprement parler [2]. Seules les Agences accréditées par le Conseil d'Accréditation sont autorisées à accréditer des cursus. Les établissements d'enseignement supérieur sont libres de



choisir l'Agence qui accrédi­tera leurs programmes d'études. En outre, ils sont autorisés à faire accrédi­ter certains cursus également par une agence d'accrédi­ta­tion internationale, puis d'en faire état comme un critère de qualité supplémentaire.

Au total dix Agences d'Accrédi­ta­tion sont certifiées par le Conseil d'Accrédi­ta­tion : huit allemandes, une autrichienne, et un organisme suisse. Elles sont soit actives à l'échelle des Länder (par exemple dans certains des États allemands, mais pas dans tous) pour accrédi­ter les programmes dans toutes les matières et disciplines ; soit elles effectuent des accrédi­ta­tions dans tous les établissements d'enseignement supérieur allemands mais sont alors spécialisées pour accrédi­ter seulement certains domaines ou certaines disciplines. Le statut juridique de ces Agences varie, mais la majorité d'entre-elles sont des organisations à but non lucratif.

Actuellement, les acteurs du domaine de l'accrédi­ta­tion allemande débattent fortement pour savoir si cette méthode d'accrédi­ta­tion, très complexe, ne devrait pas être remplacée par un processus institutionnel appelé "processus d'accrédi­ta­tion", guidé par le principe suivant : si l'institution dans son ensemble possède un système de gestion de qualité adéquat, qui devrait alors être agréé par l'Agence d'Accrédi­ta­tion, alors l'institution serait autonome pour mettre en place les programmes de son choix. [3]

## **Evaluation Externe**

Depuis 1994, différentes structures ont été créées pour soutenir à la fois l'évaluation interne et externe, et celles-ci couvrent désormais les établissements d'enseignement supérieur dans l'ensemble des 16 Länder. Dans sa « résolution sur l'assurance qualité dans l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur » de septembre 2005, la KMK a défini les éléments de base d'un système cohérent de gestion de la qualité, qui englobe tous les aspects des institutions de l'enseignement supérieur en combinant différentes mesures et procédures d'assurance qualité. Le développement et la mise en œuvre des mesures d'évaluation se fait via une coopération internationale, au niveau des institutions d'enseignement supérieur comme au niveau du ministère. Ces mesures et procédures comprennent une évaluation basée sur des indicateurs et des outils individuels précis, comme par exemple la combinaison de l'évaluation interne et externe, et la participation des étudiants et des diplômés. [4]

Les évaluations externes prennent généralement la forme d'audits par des pairs. Ils sont réalisés par des experts compétents d'autres institutions d'enseignement supérieur, des établissements de recherche, ou des professionnels du domaine et sont répétés périodiquement. Des rapports concernant la mise en œuvre des résultats d'évaluation sont disponibles pour certains programmes universitaires. Les résultats de l'évaluation sont de plus en plus pris en compte dans les Länder comme base pour allouer des ressources aux établissements d'enseignement supérieur. [4]



## Création de nouveaux programmes

Traditionnellement, la mise en place de nouveaux programmes d'études dans les établissements d'enseignement supérieur allemands, y compris leurs règlements d'études et d'examen, avait besoin de l'approbation du ministère d'Etat du Land correspondant. Avec l'avènement des réformes de Bologne, tous les programmes d'études ont dû être changés : pour chaque programme d'études traditionnel au moins deux nouveaux programmes, un de Bachelor (Licence), un de Master, ont dû être mis en place. Les ministères ont alors réalisé qu'il était impossible d'approuver rapidement les nouveaux programmes d'études avec les contrôles qualité et les ressources nécessaires.

Dans sa décision sur l'introduction de procédures d'accréditation pour les programmes d'études nouvellement établies en fonction de la structure à plusieurs niveaux du Bachelor et du Master, la KMK a insisté sur la séparation fonctionnelle de l'approbation des États et de l'accréditation. Les ministères responsables ont continué à conserver leurs droits à approuver chaque nouveau programme d'études à l'égard de trois dimensions :

- (a) garantie que le programme est mis en place avec des ressources suffisantes ;
- (b) compatibilité du nouveau programme avec le plan de l'enseignement supérieur de l'Etat concerné ;
- (c) respect des règles et règlements structurels de l'Etat.

Et tandis que l'État continue à approuver les ressources et les questions juridiques, l'objectif de l'Accréditation est de garantir des normes en termes de contenu académique, de maintenir les orientations structurelles, et de déterminer la pertinence professionnelle des diplômes. L'Accréditation doit s'assurer de la qualité au regard de la concurrence internationale et créer de la visibilité afin de faciliter la collaboration internationale. Le respect des exigences structurelles est un prérequis pour l'accréditation d'un cursus. Elles sont à la base de la procédure d'accréditation. Mais la législation de l'État détermine dans quelle mesure l'accréditation est un prérequis pour l'approbation de l'Etat d'un nouveau cursus. Cette accréditation est essentiellement effectuée par examen externe par des pairs. [4] [1]

## Modifications des programmes existants

Périodiquement, les cursus sont ré-accrédités. En conformité avec les principes pour le développement futur de l'assurance qualité pour les États et les institutions d'enseignement supérieur (« *Grundsätze für die künftige Entwicklung der länder- und hochschulübergreifenden Qualitätssicherung* »), adoptés en 2002 par le KMK, le système d'accréditation doit être appliqué à tout nouveau cursus. [4]

## Prise en compte des étudiants pour la définition des contenus des programmes

Les étudiants et les diplômés peuvent être impliqués dans l'évaluation interne et externe. L'évaluation de la recherche et de l'enseignement a été prévue dans le secteur de l'enseignement supérieur depuis la modification de la loi-cadre sur l'enseignement supérieur de 1998.



L'évaluation interne concerne la qualité de la recherche et de l'enseignement, et la bonne exécution des fonctions de l'établissement d'enseignement supérieur. Elle comporte un inventaire et une analyse systématique de l'enseignement et des études, en tenant compte de la recherche, effectués par un département ou par l'ensemble de la faculté. Elle se termine par un rapport écrit.

Avec le Pacte de Qualité de l'Enseignement (Qualitätspakt Lehre) de la Fédération et des États, un programme de soutien a été lancé en 2010. Il vise à améliorer les conditions-cadres pour l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur, par exemple le rapport nombre d'élèves/nombre d'enseignants, et à soutenir les institutions d'enseignement supérieur avec d'autres mesures pour assurer la qualité de l'enseignement, comme la formation continue du personnel enseignant ou la mise en place de systèmes de gestion de la qualité dans l'enseignement. [5]

En Juin 2007, les États ont lancé une " Offensive Qualité pour l'excellence en enseignement » (Qualitätsoffensive exzellente Lehre). En Mars 2008, la KMK et « l'association des donateurs pour la science allemande », (Stifterverband für die deutsche Wissenschaft), ont lancé ensemble un « défi pour l'excellence dans l'enseignement » (Wettbewerb exzellente Lehre) pour promouvoir des concepts convaincants développés par les universités, les établissements d'enseignement supérieur et les Fachhochschulen pour l'élaboration de stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Le concours était doté d'un montant totalisant 10 millions d'euros.

Grâce à l'allocation des ressources basée sur la performance et aux enquêtes de satisfaction des étudiants, des instruments supplémentaires, rétroactifs, ont été introduits. Cependant ils ne permettent pas souvent de modifier vraiment ou même d'améliorer la qualité de l'enseignement. [6]

## **Influence du monde professionnel sur le contenu du programme**

Les évaluations externes prennent généralement la forme d'examens par les pairs : elles sont effectuées par des experts compétents d'autres institutions d'enseignement supérieur, des établissements de recherche, et des industriels du domaine. [4]

## **Etudiants souffrant de handicaps / avec des besoins spécifiques ou non conventionnels**

Les universités allemandes offrent peu, voire pas, de soutien technique ou personnel. Elles sont rarement équipées pour répondre à des étudiants handicapés sans aide extérieure. [10]

De plus amples informations peuvent être trouvées dans la section « Gestion de l'information ».

## **Mobilité et processus d'apprentissage tout au long de la vie**

Les établissements d'enseignement supérieur et autres établissements d'enseignement offrent une formation continue universitaire sous différentes formes - allant du module de cours unique, aux cursus complets, qui peuvent durer plusieurs années et conduire à un diplôme.



Cette formation continue est ouverte non seulement aux titulaires d'un diplôme universitaire, mais aussi par dérogation (valorisation des acquis). La formation continue universitaire sert à développer le potentiel des gens à protéger leurs emplois et leurs carrières. La formation continue permet aussi le transfert de technologie, en transformant la recherche en innovation créatrice d'emploi. Elle renforce la position de l'Allemagne en tant que nation industrielle. [7] En plus des cours menant à une Licence, puis ceux menant à un Master, des cours de troisième cycle existent (approfondissement, suivi, cours supplémentaires...). Ils peuvent être organisés en semestres, comme pour le premier cycle, avec une durée de deux à quatre semestres, ou sous forme de modules complémentaires organisés en parallèle avec un autre cursus. Ils permettent d'élargir les compétences professionnelles, d'obtenir une spécialisation ou un approfondissement. Ces cours de troisième cycle sont habituellement suivis immédiatement après ou pendant le premier cursus d'études.

Un aperçu de l'éventail des cours de deuxième cycle spéciaux fournis par la Conférence des recteurs des universités allemandes (Hochschulrektorenkonferenz - HRK) est disponible sur Internet à l'[www.hochschulkompass.de](http://www.hochschulkompass.de).

En ce qui concerne la mobilité, le plus grand organisme de financement au monde consacré à l'échange académique internationale, le DAAD, encourage les étudiants et les chercheurs ayant un handicap ou des maladies chroniques à passer une partie de leurs programmes universitaires à l'étranger, à améliorer leurs compétences en langues étrangères et à cultiver des contacts internationaux. Pour assurer un accès égal aux bourses d'études et de recherche à l'étranger, aux handicapés ou personnes souffrant de maladies chroniques, le DAAD peut couvrir jusqu'à 10.000 euros de coûts supplémentaires qui résultent de l'invalidité ou de maladie chronique et qui ne sont pas couverts par d'autres bailleurs de fonds. Le DAAD évalue individuellement et détermine le montant de ces coûts supplémentaires sur demande. Ces dispositions sont applicables à la fois aux programmes de financement individuels et aux programmes de financement de projets par le DAAD. Le DAAD ne propose pas de bourses spéciales aux étudiants ou aux chercheurs handicapés ou atteints de maladies chroniques. Comme tout le monde, ils doivent demander à l'un des programmes de financement réguliers offerts par le DAAD. Les demandes sont examinées par un comité de sélection qui décerne les bourses fondées sur des critères professionnels, l'un des plus importants étant la qualification académique du candidat. [8]

En règle générale, les étudiants internationaux handicapés ne reçoivent aucune aide de l'Etat allemand afin de couvrir leurs coûts supplémentaires. Par conséquent, il est particulièrement important que les étudiants handicapés venant de l'étranger clarifient et prévoient leur financement à l'avance. Les subventions ne couvrent généralement pas les coûts supplémentaires occasionnés par le handicap! Les participants des programmes d'échange de l'UE peuvent demander des indemnités en cas de besoins spécifiques supplémentaires. [9]

## **Gestion de l'information**

8% des étudiants s'estiment touchés par un handicap ou une maladie chronique. Les étudiants handicapés interrompent plus souvent que les autres leurs études (20%), changent de filières (23%), et ont plus souvent recours aux services de conseil. [10] [11] Sur cette toile de fond



**Project funded by the EU Lifelong Learning Programme  
Project Reference No. 527877-LLP-1-2012-1-UK-ERASMUS-ENW**

---

38 syndicats étudiants (Studentenwerk) offrent des services de consultation spécifiques pour les étudiants handicapés, surtout dans les questions juridiques et sociales. Deutsches Studentenwerk (DSW) est l'association nationale allemande de toutes les organisations de services aux étudiants (STW) en Allemagne. DSW est une organisation non partisane, à but non lucratif, qui a pour objectif de promouvoir et perfectionner les services aux étudiants en Allemagne. En Allemagne, il y a une STW locale dans chaque ville universitaire, au service des étudiants de tous les établissements d'enseignement supérieur de la région métropolitaine. Les 58 STWS locales offrent à tous les étudiants des services publics liés à la santé, au soutien social, économique ou culturel.

53 STWS offrent des résidences universitaires accessibles aux étudiants handicapés, et 9 STWS peuvent leur apporter un soutien technique spécifique. Dans leur travail, les STWS régionaux sont pris en charge par le centre d'information pour les étudiants handicapés, situé dans le STW. [12]

On trouve des représentants des intérêts des étudiants ayant des incapacités et des maladies chroniques dans presque toutes les universités et dans de nombreux STWS. Ils fournissent des informations sur toutes les questions liées à l'université, par exemple sur les procédures de compensation existant pour l'organisation des études et d'examen, et un accès facile aux bâtiments universitaires. [10] [11] Ils offrent également des séances de conseil par téléphone, e-mail ou Skype, pour éviter aux étudiants de se déplacer.

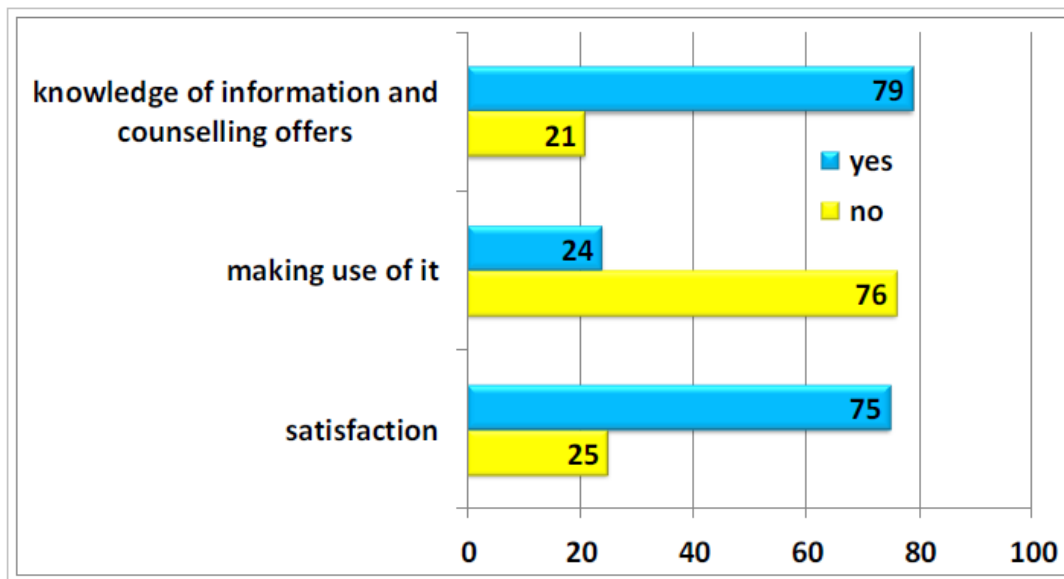
Selon une étude récente [13] les défis futurs vus du point de vue des étudiants concernent les points suivants :

- Présentation plus attrayante de l'information, meilleur accueil et de tous les étudiants handicapés
- Sensibilisation des personnels des institutions d'enseignement supérieur aux besoins des étudiants handicapés
- Accès à un enseignement dédié
- Amélioration de l'accès aux bâtiments et à l'information



Deutsches Studentenwerk

## Information and counselling



Ursula Jonas, Informations- und Beratungsstelle  
Studium und Behinderung (IBS)



## Références bibliographiques :

- [1] Schade, Angelika (2005): „Der Akkreditierungsrat“. In: Bretschneider, Falk, Wildt, Johannes (eds.) (2005): Handbuch Akkreditierung von Studiengängen. Eine Einführung für Hochschule, Politik und Berufspraxis. Bielefeld: Bertelsmann, S. 125-130
- [2] Kehm, Barbara M. (2005): „Akkreditierungsagenturen in Deutschland“. In: Bretschneider, Falk, Wildt, Johannes (eds.) (2005): Handbuch Akkreditierung von Studiengängen. Eine Einführung für Hochschule, Politik und Berufspraxis. Bielefeld: Bertelsmann, S. 131-144
- [3] Kehm, Barbara M. (2013): The German System of Quality Assurance and Accreditation in Higher Education
- [4] KMK (2013): The Education System in the Federal Republic of Germany 2011/2012 A description of the responsibilities, structures and developments in education policy for the exchange of information in Europe, [http://www.kmk.org/fileadmin/doc/Dokumentation/Bildungswesen\\_en\\_pdfs/dossier\\_en\\_ebook.pdf](http://www.kmk.org/fileadmin/doc/Dokumentation/Bildungswesen_en_pdfs/dossier_en_ebook.pdf)



- [5] Quality Pact for Teaching - championing ideal study conditions, <http://www.bmbf.de/en/15375.php>
- [6] Excellence Initiative for Cutting-Edge Research at Institutions of Higher Education, <http://www.bmbf.de/en/1321.php>
- [7] Continuing Academic Education, <http://www.bmbf.de/en/349.php>
- [8] Mobility with a disability, <https://www.daad.de/der-daad/unsere-mission/en/29151-mobility-with-a-disability/>
- [9] Students with disabilities, [http://www.internationale-studierende.de/en/prepare\\_your\\_studies/studying\\_in\\_germany/students\\_with\\_disabilities/](http://www.internationale-studierende.de/en/prepare_your_studies/studying_in_germany/students_with_disabilities/)
- [10] BEST- Studying with Impairments Special Survey on the situation of students with disabilities and chronic diseases in Germany, [http://www.best-umfrage.de/PDF/36\\_Studying-with-Impairments-DIN\\_A3\\_0.pdf](http://www.best-umfrage.de/PDF/36_Studying-with-Impairments-DIN_A3_0.pdf)
- [11] Studying with impairments in Germany - A 2011 survey of the situation for students with a disability or chronic illness, [http://www.studentenwerke.de/sites/default/files/34\\_english\\_summary.pdf](http://www.studentenwerke.de/sites/default/files/34_english_summary.pdf)
- [12] Catalogue of good practices in Social Dimension implementation in Higher Education – Germany : Good practices in Social Dimension implementation in Higher Education, <http://www.ehea.info/article-details.aspx?ArticleId=244>
- [13] Ursula Jonas, National Centre of Competence for the Inclusion of Students with Disabilities/Deutsches Studentenwerk): Experiences from Higher Education in Germany, European Agency Bi-Annual Meeting 6 November 2014, Berlin, <http://www.uni-frankfurt.de/53397325/Experiences-from-Higher-Education-Germany.pdf>